

## COMMUNICATION SUR LE PROGRES (CoP) 2008

### Un engagement renouvelé depuis 5 ans

JEAN PLANET CONSEIL, cabinet de conseil en organisation, ressources humaines et conduite du changement a été parmi les premiers adhérents du Global Compact. L'équipe s'applique aussi bien dans son fonctionnement interne que dans ses interventions à répondre à son niveau aux principes du Global Compact.

JEAN PLANET CONSEIL contribue à diffuser ces principes en menant des actions de sensibilisation ciblées auprès de ses partenaires (Cf. cop 2007 - action de sensibilisation des salariés aux principes du Pacte Mondial) ou grand public (cf. cop 2006 - publication d'un livre sur le développement durable dans le secteur public).

Pour 2008, nous réitérons nos efforts à destination des collectivités locales. Dans le cadre d'une étude que nous avons réalisée sur les conditions de réussite d'un Partenariat public privé pour une organisation territoriale, nous avons décidé de consacrer un chapitre entier sur le Contrat de Partenariat (CP) et le développement durable.

Jean Planet,  
Associé gérant de JEAN PLANET CONSEIL

### Description de notre CoP

L'esprit de cet ouvrage est de tirer des enseignements ("bonnes pratiques") des projets réalisés ou en cours, en vue de faciliter l'action des collectivités locales lancées dans une telle démarche, ou qui s'interrogent sur l'opportunité de le faire ou sur leur capacité à la conduire. Il s'agit de traiter l'ensemble des problématiques d'organisation que les collectivités rencontrent dans la préparation et la conduite d'un contrat de partenariat (organisation interne, conduite du projet, compétences internes/externes, aspects culturels, modes de concertation...).

Cependant, aux prémisses de l'étude, une autre problématique s'est imposée. Au fil de nos recherches documentaires puis des entretiens que nous avons eu l'occasion d'avoir avec les acteurs privés et publics, il nous est apparu évident que le CP était un véritable outil de mise en œuvre du développement durable.

Notre chapitre 7 intitulé le "Contrat de partenariat au service du développement durable" présente trois axes de réflexion :

- ¾ Une introduction récente du développement durable dans nos procédures d'achat public
- ¾ Le contrat de partenariat : la bonne réponse à la double exigence d'efficacité de la dépense publique, et de saine prise en compte du développement durable
- ¾ Faire du CP un véritable outil de mise en pratique du concept de développement durable

Comme l'ensemble de l'ouvrage, de nombreux exemples concrets tirés de nos rencontres avec les acteurs de terrain illustrent nos propos.

Pour clore ce chapitre, Christian BRODHAG, Délégué interministériel au développement durable nous confie sa vision sur ce sujet.

Extrait : *"Ce nouvel outil qu'est le contrat de partenariat nous arrive indéniablement au bon moment. Les décisions et orientations prises dans le cadre du Grenelle de l'Environnement lui ouvrent des perspectives considérables. Certes, la question des PPP n'a pas frontalement émergé lors des différentes réunions, mais j'ai l'intention de faire en sorte qu'elle soit prise en compte dans les travaux des groupes permanents de suivi actuellement mis en place. Il reste à faire un très gros travail d'information des acteurs, nationaux et locaux, publics et privés, sur les remarquables possibilités qu'offre aujourd'hui le CP en matière de développement durable, nous comptons bien y prendre toute notre place. "*

### Résultats attendus :

Encourager les collectivités territoriales à intégrer les trois piliers du développement durable dans les procédures de passation des marchés publics : acheter durable !

- ¾ en rappelant les principaux éléments juridiques relatifs à l'introduction du développement durable dans la préparation et la passation des marchés publics (notion de coût global d'utilisation)
- ¾ en démontrant pourquoi le CP facilite la prise en compte du développement durable dans la commande publique
- ¾ en présentant des bonnes pratiques allant dans ce sens.